Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONSULTATION FÉDÉRALE CONCERNANT L'ENCOURAGEMENT DE LA GYMNASTIQUE ET DU SPORT

Vers un assouplissement de l'Ordonnance fédérale

Le Conseil d'Etat soutient le projet de révision partielle de l'Ordonnance du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la gymnastique et du sport. Ce projet vise à un assouplissement qui laisserait davantage de marge aux cantons pour fixer et gérer le nombre d'heures hebdomadaires d'éducation physique dispensées dans les écoles. Actuellement l'ordonnance fédérale contraint les cantons à offrir 3 heures hebdomadaires de sport aux élèves.

La Confédération doit-elle continuer à imposer dans les grilles des programmes scolaires des cantons la présence de 3 heures hebdomadaires d'éducation physique ? La question s'est posée au gouvernement vaudois qui avait à répondre, comme ses homologues, à la consultation fédérale pour la révision partielle de l'ordonnance du Conseil fédéral concernant l'encouragement de la gymnastique et du sport. Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports propose d'assouplir la contrainte des 3 heures hebdomadaires qui figure dans ce texte. Le Conseil d'Etat vaudois a décidé de soutenir ce projet de révision. Il suit en cela la position déjà exprimée par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin.

A l'instar du canton de Vaud pour l'école de niveau secondaire supérieur, plusieurs cantons dérogent parfois déjà sectoriellement à l'obligation des 3 heures hebdomadaires de sport et l'assouplissement proposé a été agréé à l'unanimité des chefs des départements de l'instruction publique romands et tessinois.

Tout en soulignant l'importance du rôle de l'éducation physique dans la mission formatrice et éducative de l'école et la place qu'il convient de lui assurer, le Conseil d'Etat salue la souplesse introduite par les propositions du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports dans son projet de révision.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 septembre 1999

Fabien Loi Zedda, secrétaire général du Département de la formation et de la jeunesse, 021 / 316 30 04 Joël Christin, délégué à la communication du DFJ, tél. 021/316 30 06

Gymnase et sport